



Demande de siret pour une association

Par **farwest72**, le **26/02/2014** à **13:04**

Bonjour,

J'ai une petite association depuis 2 ans. Nous souhaitons développer de la formation à destination des particuliers et des entreprises. Seulement pour les entreprises il faut un numéro de siret/siren. Je ne sais pas où m'adresser car en cherchant ça n'a pas l'air de rentrer dans les cases[smile17]. En effet nous ne comptons pas embaucher quelqu'un. La formation sera faite par le président de l'association et la rentrée d'argent servira aux futurs investissements.

Si quelqu'un peut donc me dire vers quel organisme il faut que je me tourne (cfe, urssaf...)

D'avance merci

Par **Coincanard**, le **11/06/2014** à **20:13**

Bonjour,

Une association peut se voir attribuer un SIREN, un SIRET et un code APE lorsqu'elle se situe dans certaines situations :

- elle emploie du personnel salarié,
- elle exerce des activités qui entraînent paiement de la TVA ou de l'impôt sur les sociétés,
- elle reçoit des subventions ou des paiements en provenance de l'Etat ou des collectivités

territoriales.

Bien à vous